

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240329-2024\_019\_CC\_4-DE



# BUDGET PRIMITIF 2024



# LE CADRE BUDGÉTAIRE

En application de l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), avec le passage au référentiel M57, le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil Municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du Budget Primitif (article L.5217-10-4 du CGCT précité).

Cet article s'applique également aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Comme suite au débat tenu sur les Orientations Budgétaires 2024 en Conseil Communautaire du 04 mars 2024, il convient de valider le Budget Primitif 2024 du Territoire de l'Ouest.

Le budget est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes ne disposant pas d'autonomie juridique.

En consolidant l'ensemble des budgets, les prévisions de dépenses réelles totales de 2024 s'élèvent à **260,7 M€**, en augmentation de **8,9%** par rapport aux budgets primitifs 2023 (239,3 M€) et sont réparties comme suit :

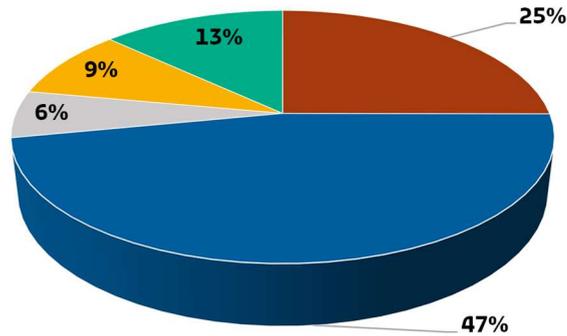
- Budget principal : 220,8 M€ ;
- Budget annexe Ports de Plaisance Ouest : 4 M€ ;
- Budget annexe GEMAPI : 5,1 M€ ;
- Budget annexe de l'Eau Potable : 20,6 M€ ;
- Budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées : 10,2 M€.

Au titre de 2024, c'est une enveloppe globale de **78,2 M€** (hors dette) qui sera consacrée à l'investissement pour l'ensemble des budgets, en augmentation de 8% par rapport à 2023 (72,6 M€).

## LA RÉPARTITION DU BUDGET 2024 (Budget Principal + Budgets Annexes)



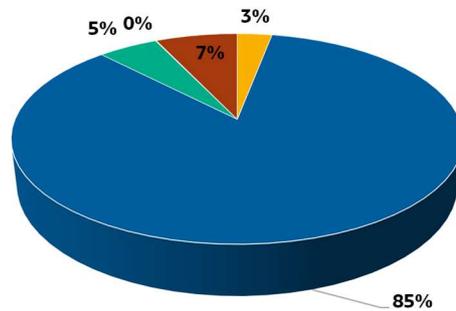
### Répartition des dépenses d'investissement du budget 2024



- Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse
- Offrir des services publics de qualité
- Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale
- Préparer notre territoire aux défis du changement climatique
- Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets

Le Territoire de l'Ouest consacre 47% de son budget d'investissement à l'axe 2 qui consiste à offrir des services publics de qualité.

### Répartition des dépenses de fonctionnement du budget 2024



- Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse
- Offrir des services publics de qualité
- Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale
- Préparer notre territoire aux défis du changement climatique
- Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets

85% du budget de fonctionnement sont également consacrés à cet axe de la mandature.

# LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget principal s'articule en **cinq parties** :

- I. les dépenses de fonctionnement ;
- II. les recettes de fonctionnement ;
- III. les dépenses d'investissement ;
- IV. les recettes d'investissement ;
- V. la présentation synthétique du budget.

## I. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
011	Charges à caractère général	86 313 828	92 342 881	7,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 510 000	23 200 594	7,9%
014	Atténuations de produits	20 300 000	20 727 000	2,1%
65	Autres charges de gestion courante	20 380 777	26 708 495	31,0%
6586	Frais de fonctionnement groupe d'élus	197 000	195 480	-0,8%
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>148 701 605</b>	<b>163 174 450</b>	<b>9,7%</b>
66	Charges financières	1 400 000	1 635 000	16,8%
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>150 101 605</b>	<b>164 809 450</b>	<b>9,8%</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 219 195	3 743 650	-28,3%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 027 000	12 820 000	16,3%
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 246 195</b>	<b>16 563 650</b>	<b>2,0%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>166 347 800</b>	<b>181 373 100</b>	<b>9,0%</b>

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **164,8 M€** en 2024, contre **150,1 M€** en 2023, en augmentation de 9,8% par rapport à 2023 et se composent comme suit :

Les charges à caractère général s'élèvent à 92,3 M€ et augmentent ainsi de 7% par rapport à 2023. Elles sont consacrées essentiellement aux contrats de prestations de services et frais de fonctionnement du TCO. Ces crédits prennent en compte :

- Les contrats relatifs à la compétence mobilité (+3,8 M€ en raison des révisions de prix et d'un avenant à la DSP transports urbains) ;
- Les contrats relatifs à la compétence environnement (+3,5 M€ pour la mise en place de la collecte des bio déchets, révision de prix et crédits pour la gestion post cyclonique) ;

Les charges de personnel s'élèvent à 23,2 M€ et évoluent de 7,9% par rapport aux crédits inscrits au BP 2023. Les crédits prévus en dépenses de personnel prennent en compte :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- L'impact de la revalorisation du point d'indice intervenu en juillet 2023 ;
- L'augmentation de la part patronale du CNRACL et de l'indice majoré au 1<sup>er</sup>/01/2024 ;
- L'impact en année pleine des recrutements effectués en 2023 ;
- La poursuite de la structuration des services.

Les atténuations de produits s'élèvent à 20,7 M€ et augmentent de 2,1% par rapport à 2023. Ce poste comprend les attributions de compensation à verser aux communes membres (18,5 M€) ainsi

que le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (2,2 M€).

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 26,7 M€ augmentent de 31% en 2024. Ce poste comprend notamment la contribution à verser à ILEUA (15,6 M€ pour 2024/ 14,9 M€ pour 2023, soit + 0,7 M€) ainsi que des crédits de 5,6 M€ intégrant des dépenses prévues en matière d'environnement et mobilité.

Le budget 2024 n'intègre pas de subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance. Par ailleurs, la recette de la taxe de séjour étant dynamique, à ce stade, il n'est pas prévu de verser de subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme de l'Ouest au titre de 2024.

## II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
013	Atténuations de charges	50 000	30 000	-40,0%
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	1 484 700	1 133 100	-23,7%
73	Impôts et taxes	34 595 000	36 639 000	5,9%
731	Fiscalité locale	93 700 000	105 926 000	13,0%
74	Dotations et participations	29 763 590	32 143 000	8,0%
75	Autres produits de gestion courante	4 479 510	3 452 000	-22,9%
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>164 072 800</b>	<b>179 323 100</b>	<b>9,3%</b>
78	Reprise sur amortissements et provisions	275 000	0	-100,0%
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>164 347 800</b>	<b>179 323 100</b>	<b>9,1%</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 000 000	2 050 000	2,5%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 000 000</b>	<b>2 050 000</b>	<b>2,5%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>166 347 800</b>	<b>181 373 100</b>	<b>9,0%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **179,3 M€** en 2024, contre **164,3 M€** en 2023, en augmentation de 9,1% par rapport à 2023 et se composent comme suit :

- Les atténuations de charges représentent une enveloppe de 0,03 M€ et baissent de 40% par rapport à 2023. Ces recettes concernent les remboursements attendus de la sécurité sociale et dépendent de la situation des agents (arrêts maladie, congés maternité).
- Les produits des services, domaine et ventes diverses représentent une enveloppe de 1,1 M€ et baissent de 23,7% par rapport à 2023. Cette baisse est liée notamment à l'enveloppe de refacturation de frais concernant le budget annexe la Régie des Ports de Plaisance. En effet, depuis le 4e trimestre 2023, les frais de gardiennage sont désormais payés directement sur le budget annexe (dépense annuelle de 0,2 M€).

Le poste impôts et taxes représente une enveloppe de 36,6 M€ et augmente de 5,9% par rapport à 2023. Ce poste comprend notamment la fraction de taxe sur la valeur ajoutée venant compenser la suppression de la Taxe d'Habitation et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. La prévision pour 2024 intègre une évolution dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée sera reversée au Budget Principal.

La fiscalité locale représente une enveloppe de 105,9 M€ et augmentent de 13% par rapport à 2023. Cette augmentation est à relativiser car les bases définitives de fiscalité en 2023 ont évolué plus favorablement que prévu (+7% par rapport à l'évolution des bases prévisionnelles intégrées lors du vote du BP 2023). En données corrigées, l'évolution du chapitre 731 entre le BP 2024 et le CA 2023 est de l'ordre de 3%.

Les dotations et participations représentent une enveloppe de 32,1 M€ et augmentent de 8% par rapport à 2023. L'augmentation constatée concerne l'évolution des compensations perçues de l'Etat :

- La compensation d'exonération relatives à la fiscalité locale (+ 1,6 M€) : la recette prévue au BP 2023 était de 8 M€. Or, le montant encaissé en 2023 est de l'ordre de 9,1 M€. La prévision 2024 a donc été faite sur la base du montant encaissé, avec une évolution de +5% ;
- La compensation versée pour le versement mobilité : + 0,3 M€ (recette non prévue au BP 2023).

Par ailleurs, il convient de noter que le budget 2024 intègre des subventions et des participations liées à l'exercice des compétences :

- Pour la compétence **environnement** : subvention des Eco-organismes pour le soutien aux actions de collecte sélective (2 M€) et subvention de l'Etat pour les opérations de stérilisations des animaux (0,05 M€) ;
- Pour la compétence **emploi et insertion** : subvention du FSE pour les opérations dédiées aux chantiers d'insertion (0,6 M€), subvention de l'Etat pour des actions à destination des personnes en situation de handicap et insertion de sportif de haut niveau (0,07 M€), subvention de l'Etat d'un poste de chargé de mission territoire et industrie (0,02 M€) ;
- Pour la compétence **aménagement et habitat** : subvention de l'Etat pour l'équipe dédiée au Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI = 0,2 M€) ;
- Pour la compétence **mobilité** : subvention de la Région pour les déplacements extra muros (0,4 M€).

Les autres produits de gestion courante représentent une enveloppe de 3,4 M€ et baissent de 22,9% par rapport à 2023. Pour information, la recette inscrite en 2023 comprenait un produit de gestion de 1,7 M€, correspondant à la régularisation des dépenses portées par le Territoire de l'Ouest sur les zones d'activités transférées depuis le 1er janvier 2017. A ce jour, ce dossier n'étant pas réglé, il est proposé à ce stade de ne pas intégrer cette recette.

Les autres produits de gestion courante comprennent également les recettes relatives aux transports scolaires (2,2 M€) et aux locataires des zones d'activités (1,2 M€).

### III. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 665 623	12 711 404	65,8%
204	Subventions d'équipement versées	1 375 279	1 146 024	-16,7%
21	Immobilisations corporelles	22 549 702	19 756 427	-12,4%
23	Immobilisations en cours	10 645 189	8 846 837	-16,9%
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>42 235 793</b>	<b>42 460 692</b>	<b>0,5%</b>
26	Participations et créances rattachées	64 026	710 000	↗
27	Autres immobilisations financières	27 000	6 122 810	↗
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800 000	6 700 000	-1,5%
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>49 126 819</b>	<b>55 993 502</b>	<b>14,0%</b>
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 000 000	2 050 000	2,5%
041	Opérations patrimoniales	0	3 400 000	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 000 000</b>	<b>5 450 000</b>	<b>172,5%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51 126 819</b>	<b>61 443 502</b>	<b>20,2%</b>

L'enveloppe consacrée aux dépenses d'équipement s'élève à **42,5 M€**, en augmentation de 0,5% par rapport à 2023. Les principales opérations 2024 sont les suivantes :

- Les acquisitions foncières : 7,5 M€, dont 3,9 M€ pour la maîtrise foncière de Cambaie ;
- Pour l'environnement : 4,8 M€ comprenant les acquisitions de matériels de collecte (3,5 M€) ;
- Les actions en faveur de l'économie : 4,7 M€ (dont 0,8 M€ pour la modernisation de la ZA Cambaie et 0,8 M€ pour l'aménagement de la ZAC Henri Cornu) ;
- Les travaux sur les trois ports de plaisance : 4,2 M€ ;
- Pour la réalisation de projets structurants : 4 M€ (dont 2 M€ pour l'aménagement de la ZAC Cambaie Oméga) ;
- Pour la compétence mobilité : 2,6 M€ (dont 1,2 M€ pour le programme de renouvellement des équipements (PPGER), 0,6 M€ pour des études stratégiques...) ;
- Pour la compétence eaux pluviales : 2,5 M€ ;
- Pour la compétence habitat : 2,3 M€ ;
- Pour les aménagements des équipements touristiques : 2,1 M€, dont 1 M€ pour la construction du Bureau d'Information Touristique (BIT) à Mafate ;

Pour mémoire, le chapitre 27 s'élève à 6,1 M€ dont 6 M€ qui feront l'objet d'un versement à la régie communautaire la Créole sous forme de dotation initiale complémentaire.

## IV. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
13	Subventions d'investissement reçues	10 968 800	9 944 640	-9,3%
16	Emprunts et dettes assimilées	14 869 124	27 063 296	82,0%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>25 837 924</b>	<b>37 007 936</b>	<b>43,2%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 513 700	4 471 916	-31,3%
27	Autres immobilisations financières	129 000	0	-100,0%
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 400 000	0	-100,0%
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>9 042 700</b>	<b>4 471 916</b>	<b>-50,5%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>34 880 624</b>	<b>41 479 852</b>	<b>18,9%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	5 219 195	3 743 650	-28,3%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 027 000	12 820 000	16,3%
041	Opérations patrimoniales	0	3 400 000	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 246 195</b>	<b>19 963 650</b>	<b>22,9%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51 126 819</b>	<b>61 443 502</b>	<b>20,2%</b>

Compte tenu du programme d'investissement 2024, les recettes réelles d'investissement sont évaluées à **41,5 M€**, en augmentation de 18,9% par rapport à 2023.

Les dépenses réelles d'investissement, évaluées à 42,5 M€ seront financées comme suit :

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2023	BP 2024
Subventions externes et FCTVA	17 482 500	14 416 556
Autres recettes	129 000	-
Emprunts	14 869 124	27 063 296
Produits de cession	2 400 000	-
Virement de la section de fonctionnement	7 355 169	980 840
<b>TOTAL</b>	<b>42 235 793</b>	<b>42 460 692</b>

# U. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>  <b>179 323 100</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>  <b>164 809 450</b>  <i>Dépenses hors dette : 163 174 450</i>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>  <b>2 050 000</b>	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>  <b>16 563 650</b>
<b>181 373 100</b>	<b>181 373 100</b>

**Epargne brute :  
14 513 650**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>  <b>41 479 852</b>  <i>Recettes hors dette : 14 416 556</i>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>  <b>55 993 502</b>  <i>Dépenses hors dette : 49 293 502</i>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>  <b>19 963 650</b>	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>  <b>5 450 000</b>
<b>61 443 502</b>	<b>61 443 502</b>
<b>242 816 602</b>	<b>242 816 602</b>

**Epargne nette :  
7 813 650**

# LES BUDGETS ANNEXES

## A- LE BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE OUEST

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>  3 802 000	<b>Epargne brute : 351 000</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>  3 451 000
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>  351 000
<b>3 802 000</b>		<b>3 802 000</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>  200 000	<b>Epargne nette : 351 000</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>  551 000
<b>RECETTES D'ORDRE</b>  351 000		<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>  -
<b>551 000</b>		<b>551 000</b>
<b>4 353 000</b>		<b>4 353 000</b>

Les dépenses réelles du budget annexe Ports de Plaisance Ouest s'élèvent à **4 M€** :

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 3,5 M€ correspondant aux dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement des trois ports de plaisance : 1,8 M€ ;
- les frais de personnel : 1,6 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,5 M€, intégralement financées par le virement de la section de fonctionnement.

Pour mémoire, le Budget Principal porte l'essentiel des investissements pour une enveloppe prévisionnelle de 4,2 M€.

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2023	BP 2024
Recettes	-	200 000
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>350 000</i>	<i>351 000</i>
<b>TOTAL</b>	<b>350 000</b>	<b>551 000</b>

## B- LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>3 428 600</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 434 117</b>
		<i>Dépenses hors dette:</i>	<i>1 369 117</i>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 030 000</b>	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 024 483</b>
		<b>Epargne brute : 1 994 483</b>	
<b>4 458 600</b>		<b>4 458 600</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 726 553</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>3 721 036</b>
<i>Recettes hors dette :</i>	<i>1 726 553</i>	<i>Dépenses hors dette:</i>	<i>3 681 036</i>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>3 124 483</b>	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 130 000</b>
		<b>Epargne nette : 1 954 483</b>	
<b>4 851 036</b>		<b>4 851 036</b>	
<b>9 309 636</b>		<b>9 309 636</b>	

Les dépenses réelles du budget annexe de la GEMAPI s'élèvent à **5,1 M€** :

En fonctionnement, l'enveloppe de **1,4 M€** correspond aux dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement : 0,5 M€ ;
- les frais de personnel : 0,7 M€ ;
- les autres charges : 0,2 M€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **3,7 M€**. Les principaux investissements pour 2024 sont les suivants :

- les travaux annuels sur les ouvrages : 2,5 M€ ;
- les travaux sur le PAPI Hermitage: 0,7 M€ ;
- les autres dépenses : 0,5 M€.

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2023	BP 2024
Subventions externes et FCTVA	2 058 000	1 726 553
Emprunts	1 261 494	-
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 713 702</i>	<i>1 954 483</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5 033 196</b>	<b>3 681 036</b>

## C- LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>	4 962 798	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	2 551 490
		<i>Dépenses hors dette:</i>	1 385 490
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	200 000	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	2 611 308
	<b>5 162 798</b>		<b>5 162 798</b>

Epargne brute : 2 411 308

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>	15 592 571	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	18 003 879
<i>Recettes hors dette :</i>	7 000 000	<i>Dépenses hors dette:</i>	16 703 879
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	3 111 308	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	700 000
	<b>18 703 879</b>		<b>18 703 879</b>
	<b>23 866 677</b>		<b>23 866 677</b>

Epargne nette : 1 111 308

Les dépenses réelles du budget annexe de l'Eau Potable s'élèvent à **20,6 M€** :

En fonctionnement, l'enveloppe de **2,6 M€** correspond aux dépenses suivantes :

- les frais de personnel : 1,3 M€ ;
- les charges financières : 1,2 M€ ;
- les autres charges : 0,1 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **18 M€** (dont 16,7 M€ de dépenses d'équipement). Les principaux investissements pour 2024 sont les suivants :

- la construction de la station Maduran : 3,5 M€ ;
- les travaux délégués sur le réseau : 3,4 M€,
- le renouvellement de l'ensemble des réseaux : 2,6 M€ ;
- la réhabilitation de l'usine de Pichette : 2,2 M€.

Au vu du programme d'investissement et de l'encours de dette sur ce budget, la recette prévisionnelle 2024 intègre une optimisation de la redevance perçue sur un semestre.

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2023	BP 2024
Subventions externes	-	7 000 000
Emprunt	13 389 450	8 592 571
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 166 150	2 411 308
<b>TOTAL</b>	<b>15 555 600</b>	<b>18 003 879</b>

## D- LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>2 033 274</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 254 960</b>
		<i>Dépenses hors dette:</i>	609 960
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>55 000</b>	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>833 314</b>
		<b>Epargne brute : 778 314</b>	
<b>2 088 274</b>		<b>2 088 274</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>8 180 736</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>8 959 050</b>
<i>Recettes hors dette :</i>	3 200 000	<i>Dépenses hors dette:</i>	7 959 050
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 833 314</b>	<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 055 000</b>
		<b>Epargne nette : - 221 686</b>	
<b>11 014 050</b>		<b>11 014 050</b>	
<b>13 102 324</b>		<b>13 102 324</b>	

Les dépenses réelles du budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées s'élèvent à **10,2 M€** :

En fonctionnement, l'enveloppe de **1,2 M€** correspond aux dépenses suivantes :

- les frais de personnel : 0,6 M€ ;
- les charges financières : 0,6 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **8,9 M€** (dont 7,9 M€ de dépenses d'équipement) :

- les principaux investissements pour 2024 sont les suivants :
- les travaux sur le réseau de la RN1A centre - ville de Saint Leu : 6 M€
- le renouvellement de l'ensemble des réseaux : 1,9 M€.

Au vu du programme d'investissement et de l'encours de dette sur ce budget, la recette prévisionnelle 2024 intègre une optimisation de la redevance perçue sur un semestre.

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2023	BP 2024
Subventions externes	2 616 600	3 200 000
Emprunt	7 488 204	4 759 050
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	375 200	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 480 004</b>	<b>7 959 050</b>

## E- BALANCES CONSOLIDÉES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (MOUVEMENTS RÉELS)

	DÉPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>173 501 017</b>	<b>193 549 772</b>
Budget Principal	164 809 450	179 323 100
BA Ports de Plaisance Ouest	3 451 000	3 802 000
BA Gémapi	1 434 117	3 428 600
BA Eau Potable	2 551 490	4 962 798
BA Assainissement des Eaux Usées	1 254 960	2 033 274

	87 228 467	67 179 712
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Budget Principal	55 993 502	41 479 852
BA Ports de Plaisance Ouest	551 000	200 000
BA Gémapi	3 721 036	1 726 553
BA Eau Potable	18 003 879	15 592 571
BA Assainissement des Eaux Usées	8 959 050	8 180 736
<b>TOTAL</b>	<b>260 729 484</b>	<b>260 729 484</b>

Les prévisions de dépenses réelles totales de 2024 s'élèvent à **260,7 M€**, en augmentation de **8,9 %** par rapport aux budgets primitifs 2023 (239,3 M€) et sont réparties comme suit :

- Budget principal : 220,8 M€ ;
- Budget annexe Ports de Plaisance Ouest : 4 M€ ;
- Budget annexe GEMAPI : 5,1 M€ ;
- Budget annexe de l'Eau Potable : 20,6 M€ ;
- Budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées : 10,2 M€.

67% du budget est affecté à la section de fonctionnement et 33 % à la section d'investissement.

# ANNEXES

## A. LES BALANCES PAR BUDGET

### BUDGET PRINCIPAL

#### BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>	011 Charges à caractère général	92 342 881	92 342 881	
		012 Charges de personnel et frais assimilés	23 200 594	23 200 594	
		014 Atténuations de produits	20 727 000	20 727 000	
		023 Virement à la section d'investissement		3 743 650	3 743 650
		042 Opérations d'ordre transfert entre sections		12 820 000	12 820 000
		65 Autres charges de gestion courante	26 708 495	26 708 495	
		6586 Frais de fonctionnement groupe d'élus	195 480	195 480	
		66 Charges financières	1 635 000	1 635 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>164 809 450</b>	<b>16 563 650</b>	<b>181 373 100</b>	
	<b>Investissement</b>	040 Opérations d'ordre transfert entre sections		2 050 000	2 050 000
		041 Opérations patrimoniales		3 400 000	3 400 000
		16 Emprunts et dettes assimilées	6 700 000	6 700 000	
		20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 711 404	12 711 404	
		204 Subventions d'équipement versées	1 146 024	1 146 024	
		21 Immobilisations corporelles	19 756 427	19 756 427	
		23 Immobilisations en cours	8 846 837	8 846 837	
		26 Participations et créances rattachées	710 000	710 000	
		27 Autres immobilisations financières	6 122 810	6 122 810	
		<b>TOTAL</b>	<b>55 993 502</b>	<b>5 450 000</b>	<b>61 443 502</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>220 802 952</b>	<b>22 013 650</b>	<b>242 816 602</b>	

#### BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Recettes</b>	<b>Fonctionnement</b>	013 Atténuations de charges	30 000	30 000	
		042 Opérations d'ordre transfert entre sections		2 050 000	2 050 000
		70 Produits des services, domaine, ventes diverses	1 133 100	1 133 100	
		73 Impôts et taxes	36 639 000	36 639 000	
		731 Fiscalité locale	105 926 000	105 926 000	
		74 Dotations et participations	32 143 000	32 143 000	
		75 Autres produits de gestion courante	3 452 000	3 452 000	
		78 Reprise sur amortissements et provisions			
	<b>TOTAL</b>	<b>179 323 100</b>	<b>2 050 000</b>	<b>181 373 100</b>	
	<b>Investissement</b>	021 Virement de la section de fonctionnement		3 743 650	3 743 650
		040 Opérations d'ordre transfert entre sections		12 820 000	12 820 000
		041 Opérations patrimoniales		3 400 000	3 400 000
		10 Dotations, fonds divers et réserves	4 471 916	4 471 916	
		13 Subventions d'investissement reçues	9 944 640	9 944 640	
		16 Emprunts et dettes assimilées	27 063 296	27 063 296	
		204 Subventions d'équipement versées			
		27 Autres immobilisations financières			
		<b>TOTAL</b>	<b>41 479 852</b>	<b>19 963 650</b>	<b>61 443 502</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>220 802 952</b>	<b>22 013 650</b>	<b>242 816 602</b>

## PORTS DE PLAISANCE OUEST (PPO)

## BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Dépenses</b>	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	1 764 000		1 764 000
		012	Charges de personnel et frais assimilés	1 620 000		1 620 000
		042	Opérations d'ordre transfert entre sections		351 000	351 000
		65	Autres charges de gestion courante	36 000		36 000
		67	Charges exceptionnelles	21 000		21 000
		68	Dotations aux amor, et dépréciation	10 000		10 000
		TOTAL			3 451 000	351 000
	Invest	16	Emprunts et dettes assimilées	200 000		200 000
		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000		50 000
		21	Immobilisations corporelles	276 000		276 000
		23	Immobilisations en cours	25 000		25 000
TOTAL			551 000		551 000	
TOTAL GÉNÉRAL			4 002 000	351 000	4 353 000	

## BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Recettes</b>	Fonctionnement	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	3 800 000		3 800 000
		74	Dotations et participations			
		75	Autres produits de gestion	1 000		1 000
		77	Produits exceptionnels	1 000		1 000
		TOTAL			3 802 000	
	Invest	16	Emprunts et dettes assimilées	200 000		200 000
		040	Opérations d'ordre transfert entre sections		351 000	351 000
		TOTAL			200 000	351 000
	TOTAL GÉNÉRAL			4 002 000	351 000	4 353 000

## GEMAPI

## BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Dépenses</b>	Fonctionnement	011 Charges à caractère général	469 650		469 650
		012 Charges de personnel et frais assimilés	669 467		669 467
		014 Atténuations de produits	200 000		200 000
		023 Virement à la section d'investissement		2 949 483	2 949 483
		042 Opérations d'ordre transfert entre sections		75 000	75 000
		65 Autres charges de gestion courante	30 000		30 000
		66 Charges financières	65 000		65 000
		<b>TOTAL</b>	<b>1 434 117</b>	<b>3 024 483</b>	<b>4 458 600</b>
	Investissement	040 Opérations d'ordre transfert entre sections		1 030 000	1 030 000
		041 Opérations patrimoniales		100 000	100 000
		16 Emprunts et dettes assimilées	40 000		40 000
		20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 372 609		1 372 609
		21 Immobilisations corporelles	178 426		178 426
		23 Immobilisations en cours	2 125 001		2 125 001
		27 Autres immobilisations financières	5 000		5 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 721 036</b>	<b>1 130 000</b>	<b>4 851 036</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>5 155 153</b>	<b>4 154 483</b>	<b>9 309 636</b>	

## BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Recettes</b>	Fonctionnement	042 Opérations d'ordre transfert entre sections		1 030 000	1 030 000
		70 Produits des services, domaine, ventes diverses	108 600		108 600
		731 Fiscalité locale	3 170 000		3 170 000
		74 Dotations et participations	150 000		150 000
		<b>TOTAL</b>	<b>3 428 600</b>	<b>1 030 000</b>	<b>4 458 600</b>
	Investissement	021 Virement de la section d'exploitation		2 949 483	2 949 483
		040 Opérations d'ordre transfert entre sections		75 000	75 000
		041 Opérations patrimoniales		100 000	100 000
		10 Dotations, fonds divers et réserves	300 000		300 000
		13 Subventions d'investissement	1 426 553		1 426 553
		16 Emprunts et dettes assimilées			
		<b>TOTAL</b>	<b>1 726 553</b>	<b>3 124 483</b>	<b>4 851 036</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>5 155 153</b>	<b>4 154 483</b>	<b>9 309 636</b>

## EAU POTABLE

## BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Dépenses</b>	Fonctionnement	011 Charges à caractère général	75 000		75 000
		012 Charges de personnel et frais assimilés	1 300 480		1 300 480
		023 Virement à la section d'investissement		2 286 308	2 286 308
		042 Opérations d'ordre transfert entre sections		325 000	325 000
		65 Autres charges de gestion courante	10		10
		66 Charges financières	1 166 000		1 166 000
		67 Charges exceptionnelles	10 000		10 000
	<b>TOTAL</b>		<b>2 551 490</b>	<b>2 611 308</b>	<b>5 162 798</b>
	Investissement	040 Opérations d'ordre transfert entre sections		200 000	200 000
		041 Opérations patrimoniales		500 000	500 000
		16 Emprunts et dettes assimilées	1 300 000		1 300 000
		20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 088 686		1 088 686
		21 Immobilisations corporelles	5 000 000		5 000 000
		23 Immobilisations en cours	10 584 593		10 584 593
26 Participations et créances rattachées		30 600		30 600	
<b>TOTAL</b>		<b>18 003 879</b>	<b>700 000</b>	<b>18 703 879</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>20 555 369</b>	<b>3 311 308</b>	<b>23 866 677</b>	

## BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Recettes</b>	Fonct	042 Opérations d'ordre transfert entre sections		200 000	200 000
		70 Vente produits fabriqués, prestations	4 962 798		4 962 798
		<b>TOTAL</b>	<b>4 962 798</b>	<b>200 000</b>	<b>5 162 798</b>
	Investissement	021 Virement de la section d'exploitation		2 286 308	2 286 308
		040 Opérations d'ordre transfert entre sections		325 000	325 000
		041 Opérations patrimoniales		500 000	500 000
		13 Subventions d'investissement	7 000 000		7 000 000
		16 Emprunts et dettes assimilées	8 592 571		8 592 571
	<b>TOTAL</b>		<b>15 592 571</b>	<b>3 111 308</b>	<b>18 703 879</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>20 555 369</b>	<b>3 311 308</b>	<b>23 866 677</b>

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

## BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Dépenses</b>	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	45 000		45 000
		012	Charges de personnel et frais assimilés	564 960		564 960
		023	Virement à la section d'investissement		787 314	787 314
		042	Opérations d'ordre transfert entre sections		46 000	46 000
		66	Charges financières	645 000		645 000
		TOTAL		1 254 960	833 314	2 088 274
	Investissement	040	Opérations d'ordre transfert entre sections		55 000	55 000
		041	Opérations patrimoniales		2 000 000	2 000 000
		16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000		1 000 000
		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	614 241		614 241
		21	Immobilisations corporelles	2 345 000		2 345 000
		23	Immobilisations en cours	4 986 009		4 986 009
		26	Participations et créances rattachées	13 800		13 800
		TOTAL		8 959 050	2 055 000	11 014 050
TOTAL GÉNÉRAL			10 214 010	2 888 314	13 102 324	

## BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
<b>Recettes</b>	Fonct	042	Opérations d'ordre transfert entre sections		55 000	55 000
		70	Vente produits fabriqués, prestations	2 033 274		2 033 274
		TOTAL		2 033 274	55 000	2 088 274
	Investissement	021	Virement de la section d'exploitation		787 314	787 314
		040	Opérations d'ordre transfert entre sections		46 000	46 000
		041	Opérations patrimoniales		2 000 000	2 000 000
		13	Subventions d'investissement	3 200 000		3 200 000
		16	Emprunts et dettes assimilées	4 980 736		4 980 736
	TOTAL		8 180 736	2 833 314	11 014 050	
	TOTAL GÉNÉRAL			10 214 010	2 888 314	13 102 324

**B. LES ACOMPTES AUX ORGANISMES POUR 2024**

Nom association / organisme	Subvention allouée en 2023	Montant maximum de l'acompte 2024 (=au maximum 50% de la subvention 2023)	Observations
<b><u>CULTURE</u></b>	<b>1 488 000</b>	<b>744 000</b>	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Régie d'Enseignement Artistique (REA)	1 045 000	522 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Association AGEMA Kabardock	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Association de gestion du Séchoir	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Régie Espace Culturel Leconte de Lisle	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Association Kompani IBAO	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Association AGEMA Kabardock - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Association de gestion du Séchoir - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Régie Espace Culturel Leconte de Lisle - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Association Kompani IBAO - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
Association de gestion du Séchoir - LEU TEMPO	63 000	31 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2023
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 488 000</b>	<b>744 000</b>	